



MAIRIE
DE

SAINT-PAUL-ET-VALMALLE

34570

Affiché le 18/12/2019

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/12/2019

Présents : Mme ALBAS Christelle, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. ALEMANY Fabien, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. CONSTANS Frédéric, M. GELY Frédéric ;

Monsieur le Maire signale les pouvoirs suivants :

M. ALEMANY Fabien donne pouvoir à M. CANCHY Eric ;
M. GELY Frédéric donne pouvoir à Mme GUIZARD Sophie ;

Mme SAUTEREAU Chantal a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Vote d'une subvention complémentaire au profit de « l'Association Pour les Enfants st Paulais » (A.P.E.P.) / Décision Modificative au Budget Primitif 2019.

M. BERTOLINI, indique à l'Assemblée que par courrier en date du 8 novembre dernier, « l'Association Pour les Enfants st Paulais » (A.P.E.P.) demande le versement d'une subvention complémentaire pour assurer le financement du spectacle de magie réalisé dernièrement. Il rappelle que par délibération du 28/03/2019, le Conseil municipal a voté, au profit de cette association, une subvention annuelle d'un montant de 600,00 €.

Mme LANDES, signale qu'elle ne participera pas au vote.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention,

ACCEPTE : de verser à « l'Association Pour les Enfants st Paulais » (A.P.E.P.), une subvention complémentaire, pour cette année 2019, d'un montant de **150,00 €** (CENT CINQUANTE EUROS).

ACCEPTE : d'inscrire au Budget 2019 cette nouvelle dépense en procédant comme suit :

	<i>Budget Primitif 2019</i>	<i>Décision Modificative</i>	<i>BP+DM</i>
<u>Article 657407 (Dépenses):</u>	600,00 €	+ 150,00 €	750,00 €
<u>Article 022 (Dépenses):</u>	38.534,00 €	- 150,00 €	38.384,00 €

2/ Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal : Création de deux postes dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE à temps complet dans le cadre de la procédure des avancements de grades ;

M. BERTOLINI, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de deux postes dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE, à temps complet, dans le cadre de la procédure des avancements de grades.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de créer 2 postes dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE à temps complet.

AUTORISE : le Maire à signer les arrêtés de nomination.

DIT : que ces créations ne feront pas l'objet de déclarations de vacances d'emplois auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault dans la mesure où il s'agit d'une procédure d'avancements de grades.

ADOpte : le nouveau tableau des effectifs suivants :

Filière Administrative :

- 1 Attaché Territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin Principal 2 ^{ème} classe	28 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin Principal 2 ^{ème} classe	20 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Administratif territorial	19 h 00	Titulaire	(pourvu)

Filière Technique :

- 1 Adj. technique principal 1 ^{ère} classe	35 h 00	Titulaire	(vacant)
- 1 Adj. technique principal 1 ^{ère} classe	35 h 00	Titulaire	(vacant)
- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	15 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	30 h 00	Titulaire	(vacant)
- 1 Adjoint technique territorial	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	29 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 C.A.E.	20 h 00		(vacant)

Filière Médico-sociale :

- 1 A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	26 h 00	Titulaire	(pourvu)

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits au Budget 2019 sur le compte 012 « rémunération du personnel ».

3/ Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON :

- **Désignation des entreprises titulaires des marchés de travaux ;**
- **Autorisation au Maire de signer les marchés de travaux ;**

M. BERTOLINI, rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON situés 1, rue de l'Eglise. Il explique que dans le cadre de ce projet une procédure d'appel d'offres s'est déroulée du 04/10/2019 au 25/10/2019 afin de désigner les entreprises qui vont être en charge de ces travaux.

M. BERTOLINI, ajoute que les propositions ont été étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 11/12/2019, et demande aux conseillers de se prononcer sur le choix des entreprises.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE : les entreprises suivantes titulaires des marchés de travaux comme suit :

LOT 1 : Démolition – Maçonnerie
Entreprise LUO CONSTRUCTIONS (Montpellier)
Pour un montant retenu de 34.851,00 € HT soit 41.821,20 € TTC

LOT 2 : Menuiseries extérieures – Serrurerie
Entreprise FMC (Montarnaud)
Pour un montant retenu de 31.888,01 € HT soit 38.265,61 € TTC

LOT 3 : Cloisons – Isolation – Faux plafond – Menuiseries intérieures
Entreprise MEDITRAG (St Thibéry)
Pour un montant retenu de 23.584,94 € HT soit 28.301,93 € TTC

LOT 4 : Electricité – Chauffage - Ventilation
Entreprise HERVE THERMIQUE (St Aunès)
Pour un montant retenu de 20.317,57 € HT soit 24.381,08 € TTC

LOT 5 : Plomberie
Entreprise HERVE THERMIQUE (St Aunès)
Pour un montant retenu de 5.584,48 € HT soit 6.701,38 € TTC

LOT 6 : Revêtement de sol
Entreprise LUO CONSTRUCTIONS (Montpellier)
Pour un montant retenu de 13.708,00 € HT soit 16.449,60 € TTC

LOT 7 : Peinture
Entreprise ECO BAT (Montpellier)
Pour un montant retenu de 5.787,50 € HT soit 6.945,00 € TTC

DIT : que le montant total des travaux d'élève à 135.721,50 € HT soit 162.865,80 € TTC.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives des marchés de travaux avec les entreprises précitées ainsi que tous les documents nécessaires au démarrage de ce chantier.

DIT : que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits sur le compte 21318 de la section d'investissement du budget primitif 2019.

4/ Opération de réhabilitation de la Mairie et de requalification des espaces publics :
○ **Demande de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat au titre de la DETR 2020 ;**

M. BERTOLINI, explique que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Mairie et de requalification des espaces publics, il convient de reformuler auprès des services de l'Etat une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour finaliser le financement de ce projet. Il ajoute que le montant total de l'opération a été réactualisé et s'élève à 900.000,00 €

TTC. Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement de cette opération qui se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	RECETTES
Maîtrise d'œuvre : 49.654,27 € HT	Etat DETR 2019 : 140.000,00 € HT 19%
Relevé topographique : 3.230,00 € HT	Etat DETR 2020 : 140.000,00 € HT 19%
Diagnostic Bâtiment : 5.254,00 € HT	Région : 50.000,00 € HT 7% <i>mise en accessibilité bâtiments publics</i>
Contrôle technique : 5.840,00 € HT	Région : 39.000,00 € HT 5% <i>aménagt./qualification espaces publics</i>
Coordination SPS : 3.636,00 € HT	Département : 35.000,00 € HT 5% <i>réhabilitation bâtiment (toiture / façade)</i>
Etudes complémentaires : 2.385,73 € HT	Département : 15.000,00 € HT 2% <i>Patrimoine et voirie</i>
<i>Sous-total Etudes : 70.000,00 € HT</i>	<i>Part financeurs : 419.000,00 € HT 56%</i>
Travaux bâtiment : 475.000,00 € HT (estimation APS / octobre 2019)	<i>Part communale 331.000,00 € HT 44%</i>
Travaux VRD : 205.000,00 € HT (estimation APS / octobre 2019)	
<i>Sous-total Travaux : 680.000,00 € HT</i>	
TVA non financée : 30.000,00 €	FCTVA : 120.000,00 €
	Part communale : 361.000,00 € TTC 40%
TOTAL HT : 750.000,00 € HT	TOTAL HT : 750.000,00 € HT
TOTAL TTC : 900.000,00 € TTC	TOTAL TTC : 900.000,00 € TTC

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : la réalisation de cette opération dont le montant a été réactualisé à 750.000,00 € HT soit 900.000,00 € TTC et le plan de financement précité.

SOLLICITE : une aide financière la plus large possible auprès du Département, de la Région et de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020.

AUTORISE : Monsieur le Maire à modifier si besoin le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution des subventions.

DIT : que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2020 d'investissement.

5/ Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle et la gestion des comptes de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault au titre des exercices 2012 et suivants.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

ADOpte : le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle et la gestion des comptes de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault au titre des exercices 2012 et suivants.

6/ Vote d'une subvention exceptionnelle en faveur de la commune du TEIL à l'occasion du séisme du 11 novembre 2019.

M. BERTOLINI expose les éléments suivants :

« Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du TEIL en Ardèche. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville. Le Maire de TEIL a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. »

M. BERTOLINI, demande au Conseil municipal de se prononcer sur le vote d'une subvention exceptionnelle à la commune du TEIL.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de verser une subvention exceptionnelle de 300,00 € à la commune du TEIL.

PRECISE : que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019 sur le compte 6748 « subvention exceptionnelle ».

DONNE : pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

7/ Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à St Paul et Valmalle, le 13 décembre 2019

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI





MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Affiché le 05/12/2019

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 11 DECEMBRE 2019, à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

1/ Vote d'une subvention complémentaire au profit de « l'Association Pour les Enfants et Paulais » (A.P.E.P.) / Décision Modificative au Budget Primitif 2019.

2/ Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal / Création de deux postes dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE à temps complet dans le cadre de la procédure des avancements de grades.

3/ Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON :

- Désignation des entreprises titulaires des marchés de travaux ;
- Autorisation au Maire de signer les marchés de travaux ;

4/ Opération de réhabilitation de la Mairie et de requalification des espaces publics : demande de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat au titre de la DETR 2020 ;

5/ Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle et la gestion des comptes de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault au titre des exercices 2012 et suivants.

6/ Vote d'une subvention exceptionnelle en faveur de la commune du TEIL à l'occasion du séisme du 11 novembre 2019.

7/ Questions diverses.



St Paul et Valmalle, le 5/12/2019

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI



MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

POUVOIR

Je soussigné(e),

ALEMANY Fabien

donne pouvoir à

CANCHY ERIC

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le ... 11/12/19

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à

St Paul et Valmalle

, le

11/12/19

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour Pouvoir



MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

POUVOIR

Je soussigné(e), GELY Frédéric

donne pouvoir à GUIZARD SOPHIE

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le 11 décembre 2019

de prendre part à toutes délibérations,
émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à SAINT PAUL ET VALMALLE, le 10 décembre 2019

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour pouvoir